

Le **quatre novembre deux mille vingt-quatre, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Madame le Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 octobre 2024

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Vincent NAVARRE, M Nicolas JACHET, M Guillaume EDOUARD, M Denis GRENET, Mme Carole JULIEN, M Cédric ROBERT

Absent excusé : M Mathieu GOUJON
M Jean-Pierre SIMON ayant donné pouvoir à M Nicolas JACHET
Mme Agnès BEAUDRU ayant donné pouvoir à M Guillaume EDOUARD
Mme Céline LECOMPTE

Secrétaire de séance : M Cédric ROBERT

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024
2. Projet Ecole : Etude de l'APD
3. Salle polyvalente :
 - Règlement Sécurité
 - Travaux Electriques
4. Subventions aux associations
5. Frais de scolarité SIVOSS St Antoine la Foret
6. Achat Extincteurs
7. Ramassage des feuilles
8. Fin d'année :
 - Décorations et Sapins
 - Bulletin communal
9. Installation Distributeur Vente Pizzas
10. Ludisport : convention avec Le Havre Seine Métropole
11. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Projet Ecole : Etude de l'APD

La notice et les plans de l'APD du projet Ecole, remis par l'architecte lors de la réunion de commission du 25 octobre, sont étudiés par les membres du conseil municipal.

Le projet serait construit à la place du préau actuel et comprendrait une classe primaire, une classe maternelle, une salle d'évolution / dortoir, des toilettes maternelles, primaires, adultes, un préau, des locaux de rangements et des locaux techniques.

Le projet initial « construction et travaux annexes » coûterait 1 380 400 € HT soit 1 656 480 € TTC.

M Jachiet présente une étude des coûts et financement.

Il est constaté que le projet initial serait compromis si la Commune ne vend pas le terrain communal et si les subventions ne sont pas octroyées. L'emprunt serait trop important pour le budget communal.

Des sources d'économie et modifications sont réfléchies et demandées à l'architecte par le conseil municipal.

	Dossier consultation	APS du 4/7/24	APS avec économies du 10/7/24	APS avec économies du 6/9/24	APD	APD avec économies
Coût des travaux HT	920 500	968 500	949 500	940 500	986 000	954 000
Autres coûts HT	361 539	380 392	372 929	369 394	387 265	374 697
Total HT	1 282 039	1 348 892	1 322 429	1 309 894	1 373 265	1 328 697
Total TTC	1 538 447	1 618 670	1 586 915	1 571 873	1 647 918	1 594 436

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **Accepte** l'APD présenté
- **sollicite** des subventions auprès de l'Etat et du Département pour ce projet car les locaux actuels sont très anciens.

3. Salle polyvalente

Suite à la visite périodique de sécurité de la salle polyvalente par le Service Départemental d'Incendie et Secours, il est nécessaire d'ajouter un point au règlement intérieur de la salle polyvalente et d'effectuer des travaux d'électricité.

- Règlement Sécurité

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **Ajoute** un paragraphe « sécurité » au règlement intérieur de la salle polyvalente :

Consignes de sécurité

Il est formellement interdit de dormir dans la salle.

Les portes intérieures de la salle sont coupe-feu, elles doivent rester fermées.

Laisser libre l'accès aux extincteurs et aux sorties de secours ainsi que l'arrêt d'urgence gaz.

En cas de sinistre :

- Appeler les secours 18 ou 112

- Enclencher l'Alarme et l'évacuation des fumées, comme précisé lors de la remise des clés.

- Évacuer la salle selon le plan affiché en direction du terrain de foot afin de ne pas entraver le travail des secours.

- En cas de sinistre dans la cuisine, couper l'électricité à l'aide du bouton coup de poing.

Utilisation des extincteurs.

Afin de circonscrire un départ de feu gaz dans la cuisine, utiliser uniquement l'extincteur qui s'y trouve.

Les autres extincteurs sont utilisables uniquement dans la salle.

- Travaux électriques

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **prend** note des remarques faites lors de la visite du SDIS sur l'installation électrique,
- **autorise** les travaux d'électricité par l'entreprise ADELEC :
 - Modification du câblage « coup de poing » dans l'armoire électrique avec mise en place d'un déclencheur sur le disjoncteur général cuisine, pose d'un disjoncteur différentiel sur le circuit armoire froide et remplacement d'une prise simple dans la cuisine par des prises double en saillie.

4. Subventions 2024 aux associations

Madame le Maire propose de verser des subventions aux associations pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

- **Accepte** le versement des subventions aux associations ci-dessous :

Noms	Année 2024
Coopérative scolaire	910 €
Amicale des musiciens Gruchet le Valasse	600 €
Ass. La Fraternelle Saint-Romain-de-Colbosc	100 €
Ass. Les Amis des Résidents Saint-Romain-de-Colbosc	100 €
Ass. La Hêtraie	100 €
Ass. Les Pierres qui Roulent	600 €
Ass. Les 3 D	600 €
Ass. Loisir et Passion	600 €
GACSR	100 €
SPA Le Havre	75 €
Secours Catholique Saint-Romain-de-Colbosc	75 €
TOTAL	3150 €

5. Frais de scolarité SIVOSS Saint Antoine la Forêt

Mme le Maire rappelle que suivant la convention du 12 octobre 2000, le conseil municipal doit fixer la participation financière du SIVOSS de Saint Antoine la Forêt aux frais de scolarité des enfants de Mélamare scolarisés à l'école des Trois Pierres.

Après discussion et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Fixe** la participation financière pour les frais de scolarité à 130 € par enfant et par trimestre pour l'année scolaire 2024-2025.

6. **Achat d'extincteurs**

Le contrôle annuel des extincteurs et alarmes a été réalisé début octobre 2024. Des extincteurs doivent être remplacés.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **accepte** de renouveler 6 extincteurs pour un montant de 807.12 € par la société PARFLAM .

7. **Ramassage des feuilles**

Madame le Maire rappelle que l'an passé les feuilles mortes avaient été ramassées mécaniquement par le passage d'une machine aspiratrice.

Elle propose de reprogrammer cette opération cette année.

Après discussion le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Accepte** de renouveler cette prestation cette année,
- **Confie** cette tâche à l'entreprise LE MAITRE avec l'aide du service communal pour un montant de 1080 € HT la journée. La durée sera déterminée en fonction de l'organisation de la prestation.

8. **Fin d'année**

Décorations Fêtes de fin d'année

La commission « Fête et Cérémonie » propose de commander des sapins de Noël comme chaque année et des décorations nouvelles pour installer devant la mairie et en centre bourg.

Madame Legros présente les différents modèles lumineux et rétro réfléchissants choisis pour installer devant la mairie et en centre bourg.

Après discussion le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Accepte** de commander les sapins auprès de la société Three Sapins : 1051.16 € TTC
- **Accepte** de commander les décorations auprès de la Société Decolum Illuminations : 2689.20 € TTC

Bulletin Communal

Madame le Maire présente le devis de la société AUTRECOM pour la réalisation et l'impression du bulletin communal.

Après discussion le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Accepte** de passer la commande auprès d'Autrecom pour un montant de 1104.40 € TTC

9. **Informations diverses**

- Monsieur Jachiet :
 - Rend compte des différentes conférences de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole auxquelles il a participé
- Madame le Maire :
 - Informe qu'une réunion de la commission aura lieu avec la société IDEAME, le 12 novembre à 18 h
 - Rappelle les dates suivantes :

- Remise des médailles du travail, de la médaille de la FNACA pour M Poret Lucien aura lieu le 15 novembre 2024 à 18 h 30.
- 11 décembre 2024 : repas des aînés avec animations
-

- Madame Legros :

- Rappelle les dates suivantes :

- Fabrication des décorations de Noël : 25 novembre 2024 à partir de 20 h en mairie
 - Pose des sapins : 30 novembre 2024 à partir de 8 h 30

10. Questions diverses

M Edouard signale que la borne de rechargement électrique clignote rouge. Ce signalement sera remonté auprès des services de la CU Le Havre Seine Métropole.

La prochaine réunion aura lieu le 16 décembre 2024 à 20 h 30.

BEAUDRU Agnès	Excusée pouvoir à G EDOUARD
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	
CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	
GOUJON Mathieu	Excusé
GRENET Denis	
JACHIET Nicolas	
JULIEN Carole	
LECOMPTE Céline	Excusée

LEGROS Sophie	
NAVARRE Vincent	
ROBERT Cédric	
SIMON Jean-Pierre	Excusé pouvoir à N. JACHET